

*Importations: Evaluation.*—«Importations» signifie «importations pour la consommation». «Entrées pour la consommation» ne signifie pas que ces marchandises sont nécessairement consommées au Canada, mais qu'elles ont été livrées à l'importateur, qui a payé les droits lorsqu'il s'agit de marchandises impossibles.

La valeur des marchandises importées est le prix réel et exact qu'elles commandent sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent, au moment de leur exportation directe au Canada. Le «prix» et la «valeur» des marchandises sont invariablement établis après leur emballage, lorsqu'elles sont prêtes à être expédiées, leur valeur étant indiquée en monnaie du pays exportateur et le prix de vente à l'acheteur canadien indiqué en la monnaie qui a servi de base à cet achat. Lorsqu'il s'agit de marchandises provenant d'un pays étranger dont la devise monétaire est substantiellement dépréciée, la valeur indiquée est analogue à celle des marchandises similaires fabriquées ou achetées au Royaume-Uni et importées de ce pays, s'il fabrique ou produit des marchandises similaires. Dans le cas contraire, on adopte la valeur de marchandises similaires fabriquées ou produites dans un pays européen quelconque dont la devise monétaire n'est pas substantiellement dépréciée.

*Exportations: Evaluation.*—Les exportations de «produits canadiens» embrassent non seulement les produits du sol ou des manufactures du Canada mais aussi les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou augmentés de valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada après y avoir été importé brut, la farine extraite de blé importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la valeur réelle au moment de leur exportation aux ports du Canada d'où ils sont expédiés.

*Réexportations: Evaluation.*—Les «produits étrangers» exportés englobent toutes les marchandises réexportées par le Canada, après avoir été importées (entrées pour la consommation).

La valeur de ces produits étrangers est le coût effectif de ces marchandises.

*Attributions du commerce aux pays étrangers:* Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays de consignation sont les pays d'où viennent les marchandises, sans autre interruption de transit que les transbordements inévitables.

Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent avoir été achetées par une firme d'un autre pays, d'où elles peuvent être expédiées au Canada après une période plus ou moins longue. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays de consignation. Il en sera ainsi, par exemple, du thé récolté en Orient mais acheté sur le marché de Londres, Angleterre; les statistiques canadiennes considèrent ce thé comme importé du Royaume-Uni.

Les exportations sont attribuées au pays de l'ultime destination, c'est-à-dire le pays où elles sont consignées, même si ce pays ne possède pas de port de mer. Le pays d'ultime destination est le pays que les marchandises exportées du Canada doivent finalement atteindre sans interruption de transit autre que les transbordements inévitables.

*Exercices.*—L'exercice financier canadien se clôturait le 30 juin depuis 1868 jusqu'à 1906; depuis 1907, il se termine le 31 mars.